

« QUI », « QUE », « DONT » A L'ÉPREUVE DE LA COMMUNICATION DANS LES RESEAUX SOCIAUX : NORME ET USAGE

Moussa THIAW

Université Cheikh Anta Diop de Dakar/ Sénégal

Email : thianmoussa@yahoo.fr

Résumé

Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ne va pas sans opérer un réel changement dans le fonctionnement de la langue en général et dans les habitudes langagières en particulier. Cette étude, qui pose le problème de l'emploi des pronoms relatifs notamment qui, que et dont dans les réseaux sociaux, a pour objectif de montrer les nombreuses difficultés rencontrées par les usagers de la langue à ce niveau. Du point de vue méthodologique, elle adopte une approche qui consiste à associer l'analyse linguistique à l'étude des faits de langue dans les réseaux sociaux. Ces derniers font naître un besoin pressant en communication qui ne respecte pas toujours les règles établies. On a noté avec force que l'emploi du pronom relatif présente une anomalie qu'il faut redresser à travers un rappel de la norme qui est très souvent méconnue. La meilleure manière est d'élaborer un corpus qui nous semble assez représentatif car renfermant toutes les formes de transgressions notées çà et là. Les résultats laissent montrer que, dans la communication, les fautes les plus récurrentes concernent l'usage de qui, que et dont. Souvent c'est la syntaxe qui pose problème, souvent c'est un pronom relatif qui est employé à la place d'un autre. Tout ceci constitue un usage abusif sur lequel nous avons mis l'accent pour inviter à un retour à la norme qui doit présider aux destinées de la langue française.

Mots clés : *communication, réseaux sociaux, pronom relatif, transgression, norme*

Abstract

The development of new information and communication technologies is not without bringing about a real change in the functioning of language in general and in linguistic habits in particular. This study, which addresses the problem of the use of relative pronouns such as who, that, and whose in social networks, aims to show the many difficulties encountered by language users at this level. Methodologically, it adopts an approach that combines linguistic analysis with the study of language facts in social networks. These latter give rise to an urgent need for communication that does not always respect established rules. It has been noted with emphasis that the use of the relative pronoun presents an anomaly that must be corrected through a reminder of the norm that is often unknown. The best way is to develop a corpus that seems representative enough as it contains all forms of transgressions noted here and there. The results show that in communication, the most recurring errors concern the use of who, that, and whose. Often it is syntax that poses a problem, often it is a relative pronoun that is used in place of another. All of this constitutes abusive use on which we have focused to invite a return to the norm that must preside over the fate of the French language.

Keywords: *communication, social networks, relative pronoun, transgression, norm*

Introduction

L'entreprise de réhabilitation de la langue française a toujours été de rigueur au cours des siècles. Il convient de noter avec force que le XVII^{ème} siècle a été une période déterminante dans ce sens. C'est durant cette époque que l'Académie a été créée plus précisément en 1634. Dans cette même veine FURET parle de « nettoyer le français des ordures qu'elle a contractées dans la bouche du peuple ». Sa crainte était de voir naître des formes fautives imposées par un usage de la langue. En réalité dès qu'on s'écarte de la norme, des pratiques langagières peu orthodoxes s'imposent. De nos jours avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, il est unanimement reconnu que les réseaux sociaux particulièrement « participent au massacre de la langue française ». Mode de communication interactif, ce moyen constitue le lien de l'expression libre, spontanée et sans contrainte majeure. C'est ce qui fait que le plus souvent ce sont des formes d'écriture foulant au pied les règles les plus élémentaires. Ne pouvant mettre l'accent sur l'ensemble de ces anomalies langagières, nous nous sommes focalisé sur une faute récurrente. Il s'agit de l'emploi du pronom relatif, d'où le thème de notre étude « *qui, que dont à l'épreuve de la communication dans les réseaux sociaux : norme et usage* ». Qu'est ce qui justifie les nombreux dysfonctionnements constatés dans l'usage de la langue ? Ceux qui emploient la langue comme moyen de communication dans les réseaux sociaux sont-ils souvent bien imprégnés de la norme qui régit cette belle langue ? IL s'agit de montrer comment les locuteurs transgressent la norme en imposant de façon consciente ou inconsciente un emploi qui ne respecte pas toujours les règles édictées par la grammaire normative. C'est pour cette raison que nous rappellerons dans un premier temps les principes qui doivent présider au bon usage et dans un second temps nous mettrons l'accent sur l'analyse et l'interprétation de quelques exemples relevés à travers les réseaux sociaux.

1. La norme de construction syntaxique de « qui », « que » et « dont ».

1.1 L'emploi du pronom relatif « qui »

Considéré comme étant le plus usité des conjonctifs, « qui » peut s'employer comme étant sujet ou régime prépositionnel

1.1. 1 le pronom « qui » relatif sujet

« Qui » assume les fonctions de sujet dans les propositions subordonnées relatives. Son antécédent peut être ici un nom ou un pronom :

(1) Etait-ce vraiment Sarah qui parlait ainsi ? (*Les Faux monnayeurs* p114)

(2) Je ne savais ou n'osais aborder le sujet qui me tourmentait. (*La Symphonie pastorale* p71)

Dans ces exemples, l'antécédent de « qui » est respectivement un nom de personne et de chose. Nous pouvons également avoir un pronom. Ce terme de grammaire désigne le mot qui a la propriété de remplir les mêmes fonctions qu'un nom (ou qu'un syntagme nominal) « Cette similitude d'emploi résulte bien entendu d'une similitude de sens : comme le nom, le pronom désigne un ensemble d'éléments parfois réduits à un, qui peuvent être des personnes, des choses, des actions, des qualités (tout ce qui peut être substantivé en « ensemble »). » (Henri Bonnard, 1985 :196). Le nouveau Larousse universel le définit de la manière suivante : « Latin pronomen, de pro, pour et nomen, nom. Le mot qui tient la place d'un nom et qui en prend le genre et le nombre » F Godefroy le définit comme suit : « pronom, partie du discours qui tient la place d'un nom et en remplace le rôle » Cette proximité avec le nom et ces caractéristiques font qu'il peut être l'antécédent de « qui ».

(3) Ici s'engagea une discussion entre Martins et moi qui regimbais contre son pessimisme et n'admettais point que les sens. (*La Symphonie pastorale* p 37),

(4) « Il y a des pauvres (...) plus tard des jeunes gens qui se cherchaient ; d'autres qui se fuient ; d'autres qui s'isolent, des rêveurs. (*Les Faux monnayeurs* p 17)

(5) Je m'étais bien promis de n'y pas manquer, sachant du reste que celui qui est fidèle dans les petites choses le sera aussi dans les grandes. (*La Symphonie pastorale* p 64)

Dans ces différents exemples, le pronom relatif « qui » admet respectivement comme antécédent un pronom personnel, indéfini et démonstratif.

1.1.2 Le pronom « qui » est régime prépositionnel

Hormis la fonction précédemment citée, le pronom relatif « qui » peut être employé en régime prépositionnel. Dans ce cas précis il est obligatoirement précédé d'une préposition. Ainsi il devient complément

du verbe. Son antécédent est un nom de personne, un objet ou un animal personnifié. Il peut également être un pronom démonstratif.

(6) Il m'était arrivé plus d'une fois d'asseoir Gertrude devant le petit harmonium (...) que tient Mlle de la M... chez qui Gertrude habite à présent. (« *La Symphonie pastorale* p 68)

(7) Tu sais bien, celui avec qui il prenait des répétitions de mathématiques, est venu l'emmenner dîner. (« *Les Faux monnayeurs* p 28)

Dans ces différents exemples, l'antécédent de « qui » en régime prépositionnel est un nom de personne dans l'exemple (6) et un pronom démonstratif dans l'exemple (7). Cependant, le pronom relatif « qui », précédé d'une préposition peut également être employé sans antécédent. Dans ce cas précis, il peut être remplacé par « quiconque ».

(8) « Quand je me relevai ma décision était prise d'amener l'enfant le soir même encore que je ne fusse nettement demandé ce que je ferai d'elle par la suite, ni à qui je la confierais. » (« *La Symphonie pastorale* p 17)

(9) « J'avais recommandé à la bonne de dire à qui me demanderait que Monsieur de la Pérouse est mort. » (« *Les Faux monnayeurs* p 240)

Comme nous le voyons dans ces exemples, « quiconque » peut avoir le sens : « de toute personne qui », « qui que ce soit ». Avec ces équivalences il est toujours sans antécédent.

1.2 l'emploi du pronom relatif « que »

Issu des formes du pronom latin « quem », « que » peut avoir les fonctions suivantes dans la proposition relative : régime direct, attribut ou sujet réel, parfois complément circonstanciel.

1.2.1 Le pronom « que » régime direct

En fonction de régime direct, « que » peut avoir comme antécédent un nom ou un pronom comme le montrent les exemples suivants

(10) Il commença brusquement à s'intéresser à Gertrude, que jusqu'alors il n'avait point considérée. (« *La Symphonie pastorale* p 49)

(11) Quand j'ai chaviré la barque, c'est elle que j'ai résolu de sauver. (« *Les Faux monnayeurs* p 68)

(12) Je fus moi-même tout décontenancé par les bizarres gémissements que commença de pousser la pauvre infirme sitôt que ma main abandonna la sienne, que j'avais tenue durant tout le trajet. (« *La Symphonie pastorale* p 20)

(13) Car vous savez qu'il y en a deux que je ne connais pas encore. (« *Les Faux monnayeurs* p 94)

Dans cette fonction, « que » a respectivement comme antécédent un nom, et un pronom (personnel, possessif et cardinal) Par ailleurs, du point de vue syntaxique, « que » peut modifier une construction pour en imposer une autre : « A noter l'emploi presque constant de que pour éviter une construction passive dans la proposition relative. » (Sandfeld, 1965 :196) En guise d'illustration, il nous donne la phrase suivante : « Elle touche l'eau que garde une margelle moussue). Sans l'emploi de « que », on aurait obligatoirement cette construction passive. « Elle touche l'eau gardée par une margelle moussue. »

1.2.2 Le pronom « que » attribut ou sujet réel

Quand il est employé en fonction d'attribut, « que » permet souvent de mettre en relief une qualité et cela se rencontre dans des tournures du type : ô fou que tu es ! Nous en avons deux exemples dans notre corpus.

(14) Il faut que je vous apprenne aujourd'hui ce que je vous ai caché d'abord, désireux que j'étais de vous voir aimer Bernard comme un frère. (*Les Faux monnayeurs* pp 28-29.)

(15) Qui dira s'il n'est pas encore plus pressé de se montrer à lui que de le revoir ? Fâcheux que Bernard soit si peu sensible à l'élégance ! (*Les Faux monnayeurs* p 254)

« Que » peut aussi être sujet réel comme l'illustrent les exemples suivants.

(16) Bref, Dieu mit à ma bouche les paroles qu'il fallait pour l'aider à accepter ce que je m'assure qu'elle eût assumé volontiers. (*La Symphonie pastorale* p 25)

(17) D'autres anges circulaient dans ce lieu ; mais Bernard n'avait pas les yeux qu'il fallait pour les voir. (*Les Faux monnayeurs* p332)

Dans cet emploi de « que » en fonction de sujet réel, il convient de noter que, si nous avons d'une part un sujet réel appelé autrement sujet logique, nous avons d'autre part un sujet apparent ou encore sujet grammatical. Le verbe falloir étant un verbe impersonnel a comme sujet apparent ou grammatical le pronom « il » dans tous les deux exemples. Les paroles dans l'exemple (16) et les yeux dans l'exemple (17) sont les sujets réels ou logiques.

1.2.3 Le pronom « que » complément circonstanciel

Parallèlement à la fonction de régime direct, d'attribut et de sujet, « que » peut occuper la fonction de complément circonstanciel comme nous le constatons dans les exemples suivants.

(18) Ce n'est pas le premier hiver que la neige nous bloque. (*La Symphonie pastorale* p 29)

(19) Les rares fois qu'il a reçu Bernard, ça a été dans l'appartement du dessus. (*Les Faux monnayeurs* p39)

Dans ces exemples « que » occupe la fonction de complément circonstanciel de temps, et a comme antécédents respectivement le premier hiver et les rares fois. A part cette fonction de complément circonstanciel de temps, « que » peut aussi être complément circonstanciel de lieu.

(20) Non, ce n'était pas chez sa maîtresse que Vincent Molinier s'en allait ainsi chaque soir. (*Les Faux monnayeurs* P43)

(21) C'est là-bas que doit aller Jacques. (*La Symphonie pastorale* p 94)

Ici, « que » complément circonstanciel de lieu a comme antécédent chez sa maîtresse dans l'exemple (20) et là-bas dans l'exemple (21).

Dans certains cas, « que » en fonction de complément circonstanciel est concurrencé par le relatif « où ».

1-3 L'emploi de « dont »

Dont vient du latin de unde. Venu du bas latin, il questionne sur le lieu d'où l'on vient. Au cours des siècles, il a abandonné ce sens locatif et est remplacé par d'où en tête d'une interrogative. En même temps, dont a pris la valeur d'un pronom relatif précédé d'une préposition. Il est toujours anaphorique par conséquent il remplace tout complément animé ou inanimé précédé de la préposition « de ». Donc sa fonction ne peut être que complément prépositionnel. Il a dans la subordonnée relative qu'il introduit les fonctions suivantes : complément du nom, complément de l'adjectif ou complément du verbe.

1.3.1 Le pronom « dont » est complément du nom

Dans cette fonction « dont » peut avoir comme antécédent aussi bien des noms de personnes que des noms de choses.

(22) Elle la dévisagea un instant, puis s'élança joyeusement sur Robert dont elle bourra le dos de coup de poing en sautant. (*Les Faux monnayeurs* p 58)

(23) J'ai fort à faire sur la commune dont les maisons sont dispersées.
(*La Symphonie pastorale* p 48)

D'une manière générale, on note dans ces différents emplois de « dont » comme complément du nom un rapport de possession. En effet, ceci a permis d'éviter la répétition de l'adjectif possessif qui est source de lourdeur par conséquent d'incorrection. En fait il serait incorrect de dire ceci : * « Elle la dévisagea un instant, puis s'élança joyeusement sur Robert dont elle bourra son dos de coup de poing en sautant ». Dès lors qu'un rapport de possession s'est établi grâce à dont, on peut se passer de l'adjectif possessif son.

1.3.2 Le pronom « dont » est complément de l'adjectif

Dans cette fonction de complément de l'adjectif, « dont » a le plus souvent comme antécédent un nom animé.

(24) C'est une abominable lâcheté dont je ne t'aurais jamais cru capable ! (*La Symphonie pastorale* p 74)

(25) L'amitié de Passavant, dont il était fier, le gênait. (*Les Faux monnayeurs* p 266)

« Dont » est dans ces deux exemples, respectivement complément des adjectifs capable et fier. Les antécédents sont des noms de chose.

1.3.3 Le pronom « dont » est complément du verbe

« Dont » complément du verbe peut aussi avoir comme antécédents des animés et des non animés.

(26) J'avais l'espoir qu'avec ce talisman allaient disparaître les tics et les manies dont il souffre (*Les Faux monnayeurs* p 203)

(27) Je songe à cette pauvre femme dont vous m'avez parlé (*Les Faux monnayeurs* p 47)

Dans l'exemple (26) « dont » reprend un groupe nominal qui est complément d'agent du verbe souffrir ; alors que dans l'exemple (27) nous avons toujours « dont » en fonction de complément d'objet direct. Globalement, ce point sur les règles a permis de circonscrire un emploi normatif de « qui », « que » et « dont ». Ces pronoms sont mis en évidence par rapport à des règles précises de construction syntaxique qui recourent le fonctionnement correct de la langue française. Nous avons constaté que leur antécédent peut être un nom ou un pronom. Les différentes fonctions sont : sujet, régime prépositionnel, régime direct, attribut ou sujet réel, complément du nom, du verbe ou de

l'adjectif. A présent, il convient de s'interroger sur le niveau d'appropriation de cette norme dans les réseaux sociaux.

2. Analyse et interprétation de l'emploi de « qui », « que » et « dont » dans les réseaux sociaux

2.1 Une entorse aux règles de construction syntaxique

Dans sa construction syntaxique le pronom relatif obéit à une logique ; il assure la fonction de liaison entre la principale et la subordonnée ainsi il est subordonnant comme l'indique le dictionnaire de linguistique « en grammaire traditionnelle les pronoms relatifs sont des mots qui servent à rapporter, à joindre, au nom ou au pronom qu'ils représentent (et qui est dit antécédent du pronom relatif), une proposition dite relative qui explique ou détermine l'antécédent ». Dans les réseaux sociaux, il est souvent noté une entorse aux règles qui doivent régir la syntaxe des pronoms relatifs.

(28) *Nous avons besoin de leaders qui ne sont pas amoureux de l'argent, mais de la justice. Qui ne sont pas amoureux de la publicité, mais de l'humanité. (SS, FCB,05-05-20)

Dans cet exemple (28) le second pronom relatif est séparé de son antécédent par un point. C'est un fait qui dénature la construction syntaxique. Lorsque le relatif admet un antécédent, il ne peut jamais en être séparé par un point. La structure normale est la suivante : « antécédent + S (qui) + V+ C ou Antécédent+ S (qui) + V+ At ». Cette structure impose une continuité dans la succession des éléments. Ce locuteur a dû confondre l'emploi nominal du pronom relatif qui pourrait effectivement admettre le relatif en début de phrase comme dans la phrase : « Qui veut noyer son chien l'accuse de rage » (Proverbe)

Si tel n'est pas le cas ça doit être certainement une erreur de frappe avec le point qui n'a pas sa place. La construction normale donnerait ceci : « Nous avons besoin de leaders qui ne sont pas amoureux de l'argent, mais de la justice, qui ne sont pas amoureux de la publicité, mais de l'humanité. »

En somme il est important de préciser que le relatif avec antécédent ne peut jamais être séparé du mot qu'il représente par un point. Même la virgule n'est possible que dans le cas d'une relative déterminative. C'est dire donc que dans l'exemple suivant nous notons toujours un emploi fautif.

(29) *On tente de rappeler au monde le courage d'un homme, qui aura défié les ordres pour aller sauver des vies. (TE, FCB,03-05-20)

En clair l'exemple (30) ci-dessous donne une bonne utilisation de la virgule.

(30) Sa famille, qui a accepté que des prélèvements soient effectués sur la vieille dame, s'est violemment opposée à son transfert au centre de confinement. (Sen Café Actu, FCB,04-05-20)

Un autre cas de figure qui perturbe la syntaxe du pronom relatif est également présent dans notre corpus. Ces exemples sont assez illustratifs

(31) *C'est le vol de bébé de sexe féminin qui fait froid dans le dos qui s'est passé ce dimanche à l'aube à la maternité de Keur Massar. (Sen Café Actu, FCB,04-05-20)

(32) * L'Etat du Sénégal qui a en charge l'éducation nationale qui a investi près de 500 milliards a le droit d'imaginer comment faire pour sauver l'année scolaire. (SS, FCB,07-05-20)

Dans ces exemples (31) et (32) le constat est qu'il y a confusion dans l'emploi du pronom relatif. Partout le deuxième « qui » prête à équivoque. Son antécédent reste flou et ambigu syntaxiquement parlant. Pour une meilleure compréhension de chacune de ces phrases une reconstruction s'impose. Ainsi il est plus correct de dire : (31 bis) : C'est le vol de bébé de sexe féminin qui fait froid dans le dos. C'est un fait qui s'est passé ce dimanche à l'aube à la maternité de Keur Massar. (32 bis) : L'Etat du Sénégal qui a en charge l'éducation nationale et qui a investi près de 500 milliards a le droit d'imaginer comment faire pour sauver l'année scolaire.

Si une segmentation est de rigueur dans l'exemple (31) par contre dans l'exemple (32), le simple ajout de la conjonction de coordination **et** suffit pour faire dépendre « qui » d'un antécédent explicite.

2.2 Une incompatibilité sémantique (ou une discordance des éléments)

Dans la relation de sens entre le pronom relatif et l'antécédent on doit noter une parfaite harmonie. Souvent la réalité est tout autre dans les réseaux sociaux. Analysons ces quelques exemples

(33) *Les élèves dont leurs portables ont été saisis par l'administration peuvent venir les récupérer dans le bureau du Censeur. (NLR, 16-05-20)

(34) *Je loue la miséricorde d’Allah le Tout Clément. Seigneur miséricordieux mon Dieu Allah. Toi qui m’as inspiré la foi de voir tes grâces quand m’envahissent la peur et les maladies. (PPF, FCB, 04-05-20)

(35) *Prenez en compte les conditions qui sied dans les villages aussi, c’est important (JND, FCB, 05-05-20)

(36) *Le Forum Civil démasque une grave bavure policière à Thiaroye : il a fallu la vigilance de Birahim Seck coordonnateur du Forum Civil pour rétablir la vérité qui se sont passés Vendredi dernier à Nietty Mbar à Thiaroye. (Sen Café Actu, FCB, 05-05-20)

Dans l’exemple (33), on note un cas de redondance avec l’emploi de « dont ». En effet il faut noter que la fonction de ce pronom relatif ne peut être que complément prépositionnel, cela veut dire qu’il ne peut pas être après un complément prépositionnel. Il ne peut non plus être rappelé, dans la proposition relative, par un possessif. Donc l’emploi de « leur » dans cet exemple crée du coup une surcharge sémantique étant entendu que l’idée de possession y est déjà exprimée par le relatif « dont ». La correction donnerait ceci :

(33 bis) Les élèves dont les portables ont été saisis par l’administration peuvent venir les récupérer dans le bureau du Censeur.

Dans l’exemple (34), la discordance est notée avec l’emploi de « m’a » qui devait logiquement s’accorder avec son sujet « qui » qui est mis pour le pronom toi. Puisque le pronom relatif épouse les marques de genre et de nombre de son antécédent, la bonne formulation serait :

(34 bis) Je loue la miséricorde d’Allah le Tout Clément. Seigneur miséricordieux mon Dieu Allah. Toi qui m’as inspiré la foi de voir tes grâces quand m’envahissent la peur et les maladies.

Le même phénomène est également présent avec l’exemple (35). L’expression « les conditions qui sied » *renferme* un emploi fautif avec notamment le problème d’accord. En corrigeant nous obtenons : « Prenez en compte les conditions qui siéent dans les villages aussi, c’est important »

Dans l’exemple (36), en plus du problème d’accord, on pourrait croire aussi à une possible omission du nom qui pourrait être le sujet du verbe « se sont passés ». En effet si on avait mis le groupe « des faits » ça marcherait parfaitement.

(36 bis) Le Forum Civil démasque une grave bavure policière à Thiaroye : il a fallu la vigilance de Birahim Seck coordonnateur du

Forum Civil pour rétablir la vérité des faits qui se sont passés Vendredi dernier à Nietty Mbar à Thiaroye

2.3 Un pronom employé souvent à la place d'un autre

L'emploi des pronoms relatifs obéit à une logique. En effet c'est principalement la fonction qui détermine la place d'un pronom donné. Dans notre corpus on note une confusion totale qui fait que les locuteurs ne respectent pas toujours la règle qui doit régir l'usage des pronoms relatifs. Etudions ces quelques exemples.

(37) *Sincèrement ce n'est pas possible. Nous serons en plein hivernage au mois de Juin et comme tu l'ignores beaucoup d'écoles sont des abris provisoires et l'ensemble du matériel périssable qui était dans les abris provisoires est rangé dans « les classes physiques que l'école dispose. » (RD, FCB,05-05-20)

(38) *Inspecteur. Encore une fois ta compétence est avérée. Mary Teuw Naine une personne compétente et cohérente dans sa démarche. Donc « deux personnes compétentes que le pays a besoin. » (AND, FCB,07-05-20)

(39) *...Mais le cas communautaire c'est quelqu'un qui a la maladie, qui est dans la communauté mais « à qui on ne sait pas véritablement où est ce qu'il a pris cette infection » (IMCT,12-04-20)

(40) * Où sont les ONG de défense des droits de la femme ? Où sont Oxfam et les autres associations des droits de la femme ? Il y a d'autres formes de violence dont sont victimes des hommes mais qu'ils ne peuvent pas parler même avec des membres de leurs familles. (AT, FCB,05-05-20)

Dans l'exemple (37) le pronom « que » dans la relative « que l'école dispose » ne devait pas être employé ici. En effet le verbe « dispose » est mal employé. Il est naturellement de construction indirecte et est employé ici de façon transitive directe ; Donc la rectification est :

(37 bis) Sincèrement ce n'est pas possible. Nous serons en plein hivernage au mois de Juin et comme tu l'ignores beaucoup d'écoles sont des abris provisoires et l'ensemble du matériel périssable qui était dans les abris provisoires est rangé dans les classes physiques « dont l'école dispose ».

Le même phénomène de construction directe ou indirecte qui doit régir le verbe dans cet exemple (37) se retrouve dans l'exemple (38) ce qui fait que ce locuteur a confondu l'emploi des pronoms relatifs. Donc logiquement à la place de « que » il convient de mettre « dont » :

(38 bis) Inspecteur. Encore une fois ta compétence est avérée. Mary Teuw Niane une personne compétente et cohérente dans sa démarche. Donc « deux personnes compétentes dont le pays a besoin ».

Dans l'exemple (39), la construction de « qui » en emploi prépositionnel pose de sérieuses difficultés. En effet l'utilisation de « à qui » ne se justifie point. Le sens de la phrase même pose problème. La reconstruction donne ceci : « Mais le cas communautaire c'est quelqu'un qui a la maladie, qui est dans la communauté mais pour qui on ne sait pas véritablement les raisons... Enfin dans l'exemple (40) la coordination des relatives avec la conjonction « mais » voudrait qu'on ait la même fonction. Ici « mais » coordonne deux propositions qui devaient logiquement être introduites par le même pronom relatif. Le schéma syntaxique normal est : Pronom + mais + même pronom. Le constat est tout autre. Dans le premier segment « formes de violence dont sont victimes des hommes », le pronom relatif dont est complément du verbe. C'est la même fonction qu'on devait avoir dans le deuxième segment si nous voulons donner raison à l'auteur de la *Grammaire structurale* qui affirme que « La relation coordinative exige donc une certaine parenté sinon de nature, du moins de fonction entre les unités de langue qu'elle unit » (Galichet, 1967 : 55). Donc le pronom relatif que dans la deuxième relative n'a pas sa place. C'est « dont » qui devait être employé comme le suggère la correction :

(40 bis) Où sont les ONG de défense des droits de la femme ? Où sont Oxfam et les autres associations des droits de la femme ? Il y a d'autres formes de violence dont sont victimes des hommes mais dont ils ne peuvent pas parler même avec des membres de leurs familles.

L'analyse et l'exploitation du corpus a permis de révéler un usage abusif et hors norme du pronom relatif. Paradoxalement ces pratiques sont souvent l'œuvre de locuteurs très avertis. Souvent ce sont des enseignants qui sont censés connaître les règles les plus élémentaires, souvent ce sont des étudiants qui manipulent en permanence la langue dans un processus d'enseignement/apprentissage durant lequel la norme est toujours au rendez-vous.

Conclusion

Au terme de cette étude, il convient de noter que la langue française est toujours tributaire de l'évolution des faits sociaux et technologiques. A coup sûr, elle ne peut rester à l'écart des bouleversements qui

gangrènent le monde. On note une interaction liée d'une part à cette volonté de communiquer et d'autre part à cette méconnaissance de la norme qui fait que le locuteur s'exprime comme il l'entend. Des pratiques langagières peu orthodoxes font légion dans les réseaux sociaux. Nous avons particulièrement ciblé l'emploi des pronoms relatifs. C'est la raison pour laquelle nous avons essayé dans cette étude de rappeler les normes de construction syntaxique de « qui », « que » et « dont » d'une part et d'autre part nous avons procédé à une analyse des emplois fautifs. La transgression notée est liée à la variation et à l'usage de la langue dans un contexte particulier des réseaux sociaux qui échappent à tout contrôle. On assiste à la spontanéité et à une liberté totale d'expression. Cette communication virtuelle n'est pas sans danger. En effet, derrière l'écran de son ordinateur ou de son smartphone une facilité s'offre et fait qu'on n'est pas trop enclin aux règles grammaticales. Dès lors, face à cette donne une étude similaire, mais cette fois -ci en contexte scolaire ou universitaire pourrait constituer une réflexion assez intéressante.

Bibliographie

Benveniste Emile (1974) *Problèmes de linguistique Générale*, Paris, Gallimard.

Bonnard Henri (1981) *Code du français courant*, Paris, Ed Magnard.

Conrad Bureau (1978) *Syntaxe fonctionnelle du français*, Québec Presse Universitaire de Laval.

Deloffre Frédéric (1967) *La phrase française*, Paris, Presses de l'imprimerie bourson.

Galichet Georges (1967) *Grammaire structurale du français moderne*, Paris-Editions Charles-Lavauzelle.

Godard Daniel (1992) *La syntaxe des relatives en français* Paris, Editions du CNRS.

Sandfeld Kroed (1965) *Syntaxe du français contemporain, les propositions subordonnées*, Genève, DROZ.

Sarré Ngissaly (1978) *Syntaxe des propositions relatives en moyens français*, Thèse de doctorat du 3^e cycle, Université de Sorbonne, Paris IV.